



Decès du legataire avant le partage

Par Jonathan1980

Bonjour, nous avons rendez vous chez un notaire nommé par le Tribunal, partage judiciaire, nous sommes trois héritiers réservataires et nous venons d'apprendre que le légataire universel vient de décédé, qui n'a pas d'enfants et un frère survivant, qu'advient il de ce legs, ce cas n'étant pas courant je ne trouve pas de réponse sur le forum, sincères salutations.

Par Isadore

Bonjour,

Si le légataire a accepté le legs avant de décéder, il est entré dans son patrimoine et revient à ses héritiers.

Avant de procéder au partage il va donc falloir identifier les héritiers du légataire et voir s'ils acceptent la succession.